



Direction Générale de la modernisation de l'État

Mesure et réduction des charges administratives

Réunion de présentation des résultats des travaux 2006

11 janvier 2007



Sommaire

- **Analyse des résultats**
 - **Mesure des 200 : résultats de la mesure de la vague 1**
 - **Ré-ingénierie des 30 : résultats sur les gains réalisés**
- **Enseignements pour les prochaines campagnes de mesure et de ré-ingénierie**
- **Annexes**

Mesure des 200 : résultats globaux – 770 millions d'euro pour 102 obligations

• Chiffres clefs

- **102 obligations** spécifiques à au moins un des **4 secteurs d'activité** suivants : *agriculture (demandes de subsides et subventions), distribution des médicaments, bâtiment, industrie de la plasturgie* ont été analysées en vague 1 sur la base de la :
 - mesure du **coût des charges pesant sur les entreprises** (application de la méthodologie européenne),
 - mesure du **coût pesant sur les administrations** (application de la méthodologie française),
 - évaluation de **l'effet des délais administratifs** sur les entreprises (application de la méthodologie française),
- Coût global annuel mesuré : **770 millions* d'euro** (*version à date : 10/01/2007) ;
 - Seuls sont pris en compte dans cette mesure le coût des charges pesant sur les entreprises et le coût pesant sur les administrations
- Total mesure des charges pour les entreprises : 549 275 925 € ;
- Total mesure des charges pour l'administration : 220 864 675 € ;
- Coût total moyen par obligation : 7 550 398 € ;
- Coût total maximum par obligation : 101 956 775 €
 - *Demande d'aides pour la maîtrise des pollutions d'origine agricole dans les exploitations d'élevage bovin, porcin et avicole.*

• Constats

- **20 obligations** représentent **88% du coût total mesuré** ;
- Le coût côté entreprise est en moyenne **3 fois plus élevé** que le coût côté administration ;
- **7 ministères sont concernés par la vague 1** (culture, agriculture, emploi, intérieur, finances, équipement et santé) ;

Mesure des 200 : résultats globaux – 770 millions d'euro pour 102 obligations

Illustration : répartition du coût total annuel par secteur

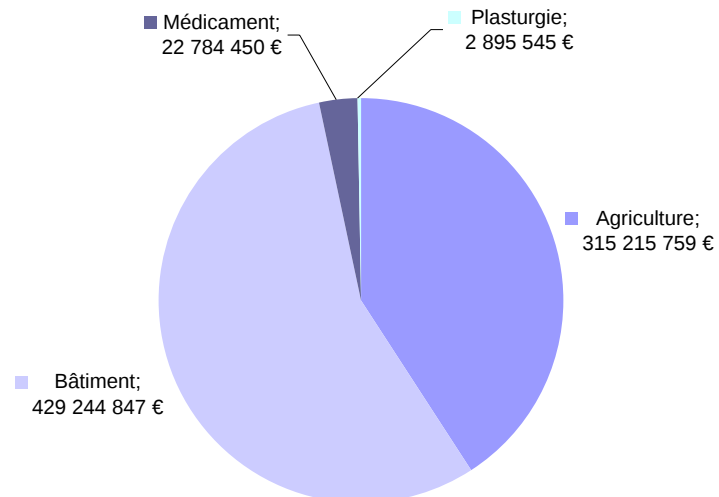


Illustration : répartition par origine du coût global

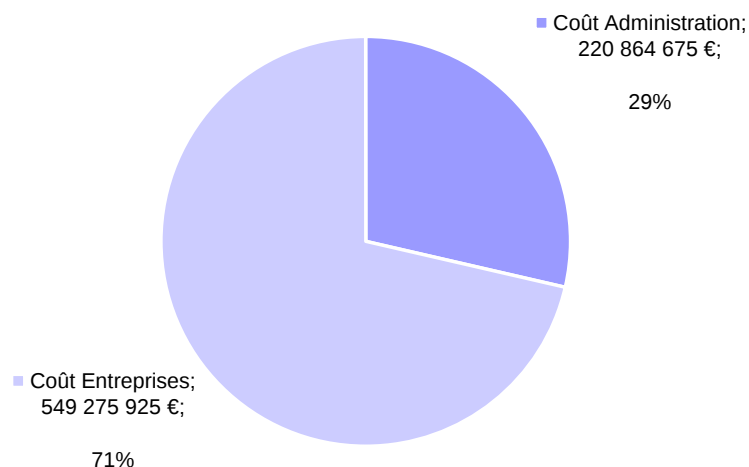


Illustration : répartition du coût total annuel par ministère pilote

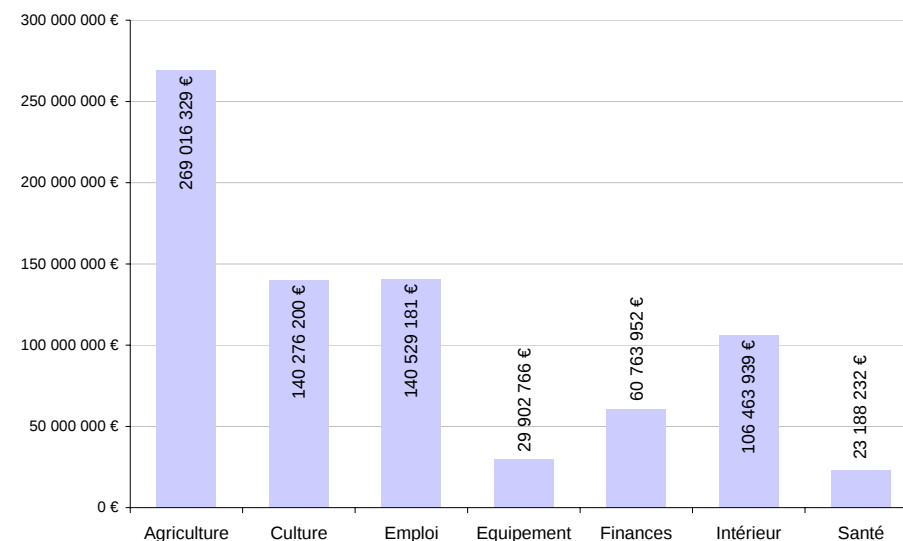
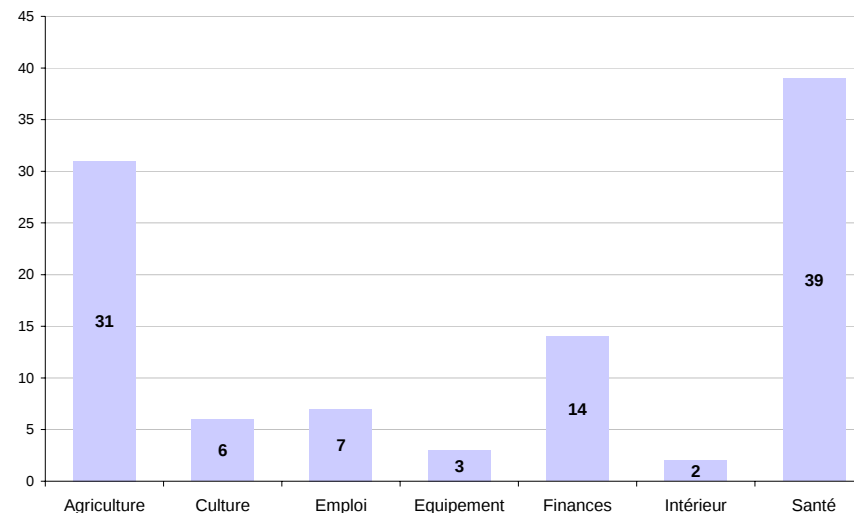
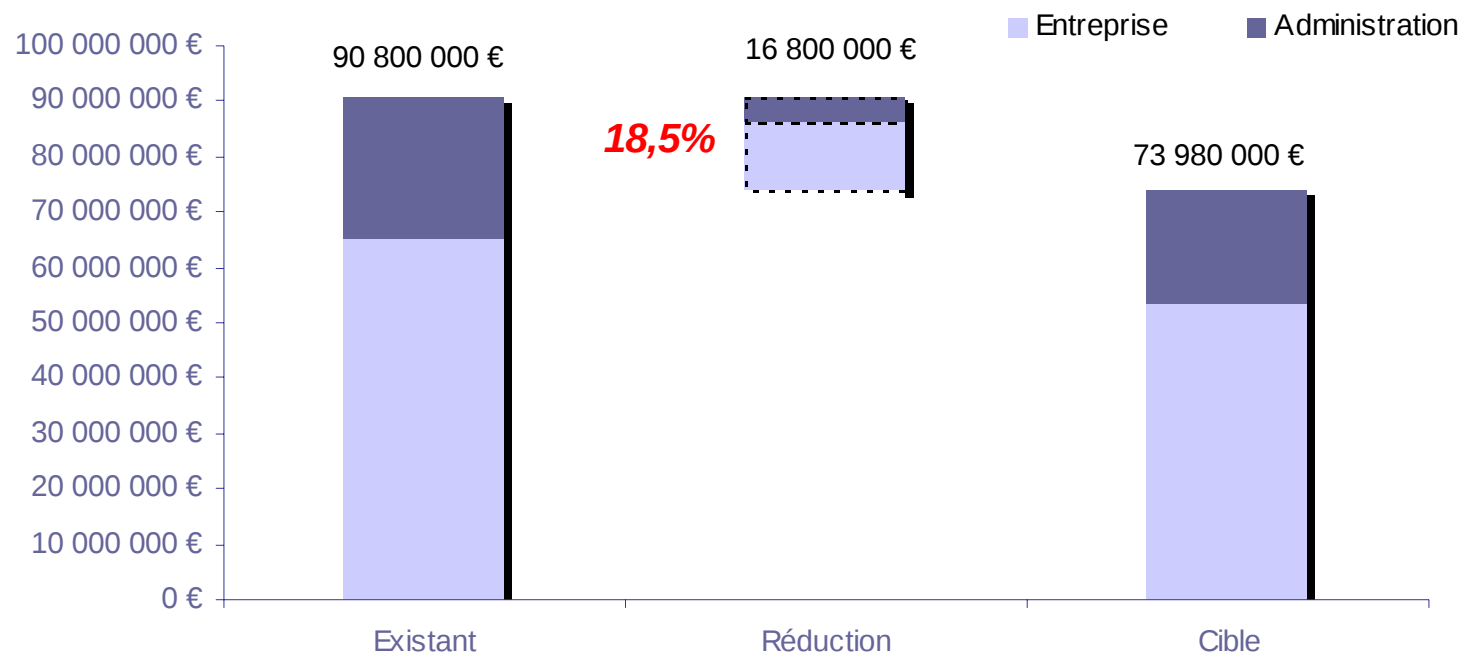


Illustration : répartition des obligations par ministères



Ré-ingénierie des 30 : l'estimation des gains attendus annuellement est de 16 800 000 €, soient 18,5% du coût des charges de l'échantillon*

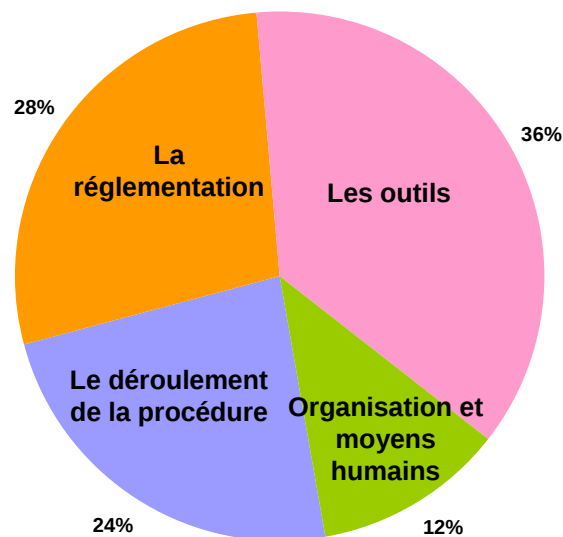
En date du 11 janvier



- Sur les 30 obligations, 18 font l'objet d'un plan de ré-ingénierie dont 2 concentrent 86% des gains ;
- 72% du montant global des gains concernent les entreprises, 28% l'administration
- 4 obligations sont supprimées.

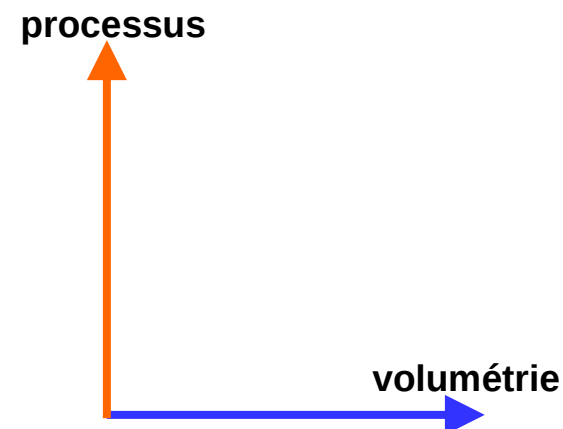
(*) L'estimation des gains porte sur un échantillon de 26 obligations, réparties sur 6 ministères (2 obligations sont exclues de la mesure pour cause de périmètre erroné et 2 obligations se traduisent par une augmentation du coût de traitement des dossiers pour les entreprises et les administrations)

Ré-ingénierie des 30 : les propositions de ré-ingénierie



- La répartition des propositions de ré-ingénierie validées par les ministères est relativement homogène entre les différents domaines

- Les propositions permettent d'agir selon les 2 axes
 - axe volumétrie - les propositions qui ont un impact quantitatif fort :
 - restriction du périmètre
 - réduction de la fréquence
 - suppression d'obligation
 - axe processus - propositions clés qui ont un impact qualitatif fort :
 - réduction des délais
 - dématérialisation
 - « nettoyage réglementaire »
 - gestion de la procédure par un acteur spécialisé
 - problématiques de réorganisation

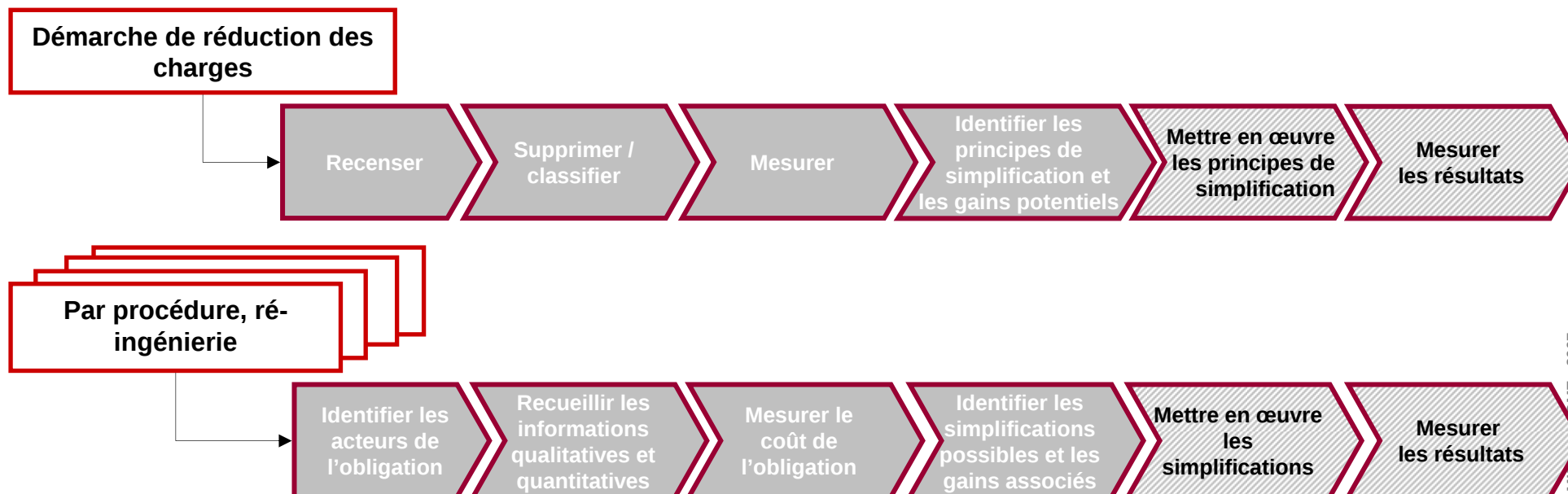


Sommaire

- **Analyse des résultats**
 - Mesure des 200 : résultats de la mesure de la vague un
 - Ré-ingénierie des 30 : résultats sur les gains réalisés
- **Enseignements pour les prochaines campagnes de mesure et de ré-ingénierie**
- **Annexes**

Enseignements : les travaux menés en 2006 ont permis de dérouler l'ensemble de la démarche MRCA

- L'Etat dispose aujourd'hui d'un retour d'expérience solide sur la démarche de mesure et de réduction des charges administratives, ce qui va lui permettre de rentrer dans une **logique d'industrialisation et de progrès continu**
- **Deux nouveautés** ont été apportées par la France :
 - la mesure des charges côté administration,
 - la mesure du coût des délais pour les entreprises.



Les enseignements en termes de démarche

- **Recensement des obligations :**

- L'intérêt de l'approche sectorielle pour choisir les obligations par procédure et disposer de périmètres d'analyse cohérents ;
- La pertinence de l'implication des entreprises et des services chargés de la mise en oeuvre dans le choix des obligations à mesurer ;
- Le besoin de compléter l'approche sectorielle par des obligations transversales parmi lesquelles se trouvent les plus coûteuses.

- **Mesure des obligations :**

- L'intérêt de l'approche sectorielle pour rapporter le coût des obligations au PIB du secteur mais aussi pour mieux comprendre l'impact des délais sur un modèle économique appréhendé ;
- L'élaboration d'un premier référentiel de coûts moyens par typologie d'obligation (les 12 types de la méthode européenne) ;
- L'importance de la validation des résultats de la mesure par les parties prenantes côté administration et côté entreprise.

- **Ré-ingénierie des obligations :**

- La détection dès la phase de mesure des pistes d'amélioration proposées par les entreprises ;
- La définition de critères de sélection et de priorisation des obligations à ré-ingénierer ;
- La classification des typologies de gains associées aux typologies de pistes de simplification

- **Ces premiers retours d'expérience devront être consolidés et complétés dans le cadre des prochaines vagues de mesure**

Les enseignements en termes d'acteurs

- **Rôles clés de la DGME :**
 - rôle de coordinateur vis-à-vis des administrations et des entreprises ;
 - rôle de pédagogue pour faciliter l'appropriation de la démarche par les ministères, les entreprises et les organisations professionnelles ;
 - rôle de conseil auprès des ministères dans le choix des propositions de ré-ingénierie.
- **Rôle prépondérant du correspondant simplification du ministère :**
 - implication nécessaire des correspondants SQS : 1/3 d' ETP en moyenne sur la période ;
 - besoin d'un positionnement hiérarchique qui permet de faire pression sur les directions et d'être légitime dans la mise en œuvre de la démarche au niveau des ministères (contre-exemple : Écologie).
- **Disponibilité requise des acteurs du « terrain » au-delà de la mesure :**
 - besoin pour l'identification des obligations à mesurer mais aussi pour la phase de ré-ingénierie ;
 - acteurs à mobiliser :
 - les services déconcentrés côté administration et plus globalement tous les services administratifs qui mettent en œuvre les procédures (ex : MSA) ; ces services ont démontré une très forte implication durant cette campagne de mesure ;
 - les entreprises et organisations professionnelles.
- **Appuis potentiels d'autres acteurs à mobiliser (ex : INSEE).**

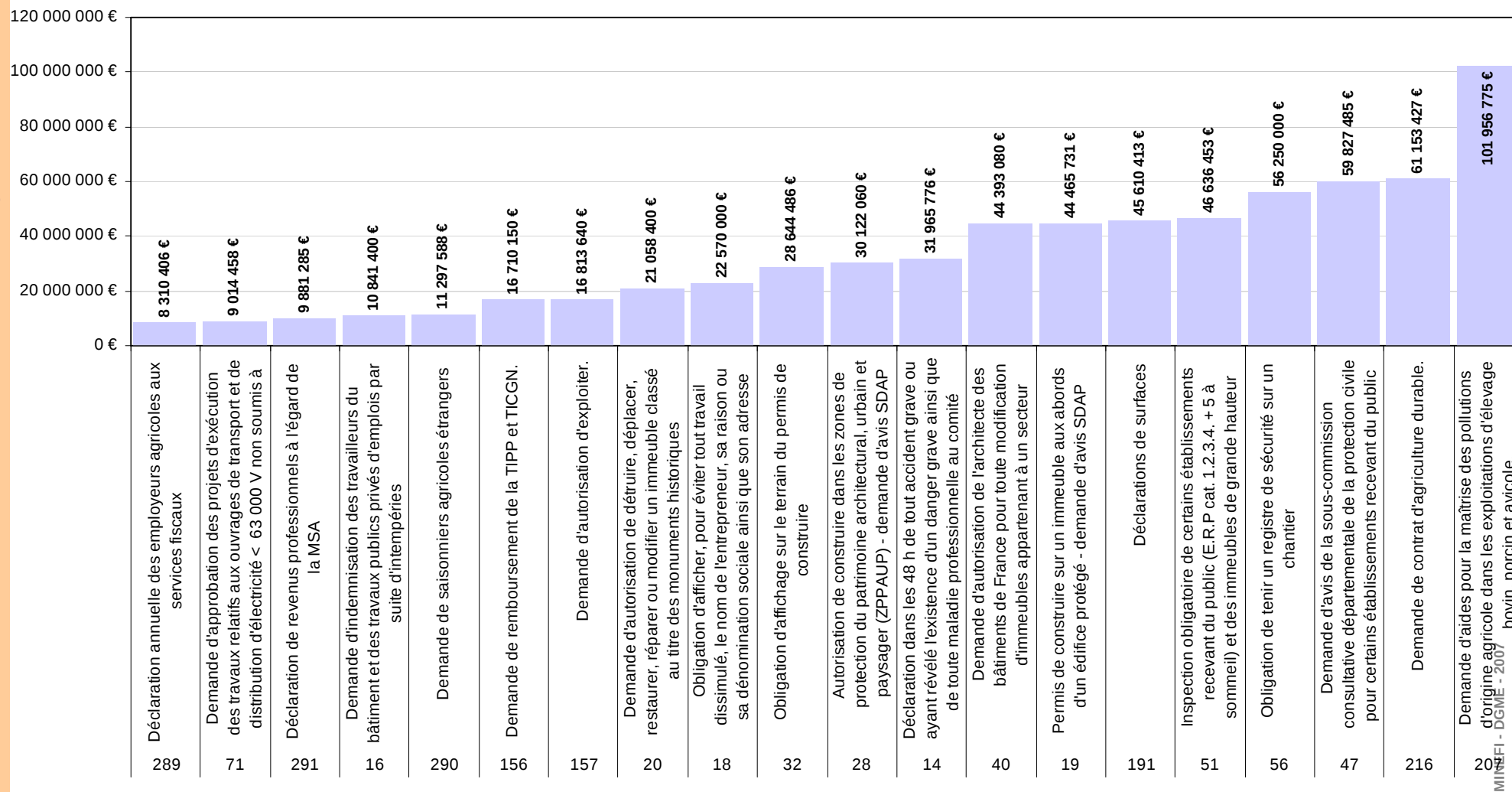
Conclusion : pour réussir à mobiliser les acteurs, les actions suivantes apparaissent nécessaires

- **Réelle impulsion politique à donner à la démarche, qui reste « très confidentielle » à ce jour ;**
- **Stratégie de communication à adapter aux différents acteurs ;**
- **Hautes instances de l'Etat à identifier pour porter la démarche (Premier ministre / réunions interministérielles) ;**
- **Suite des travaux à organiser rapidement et à annoncer aux différentes parties prenantes.**

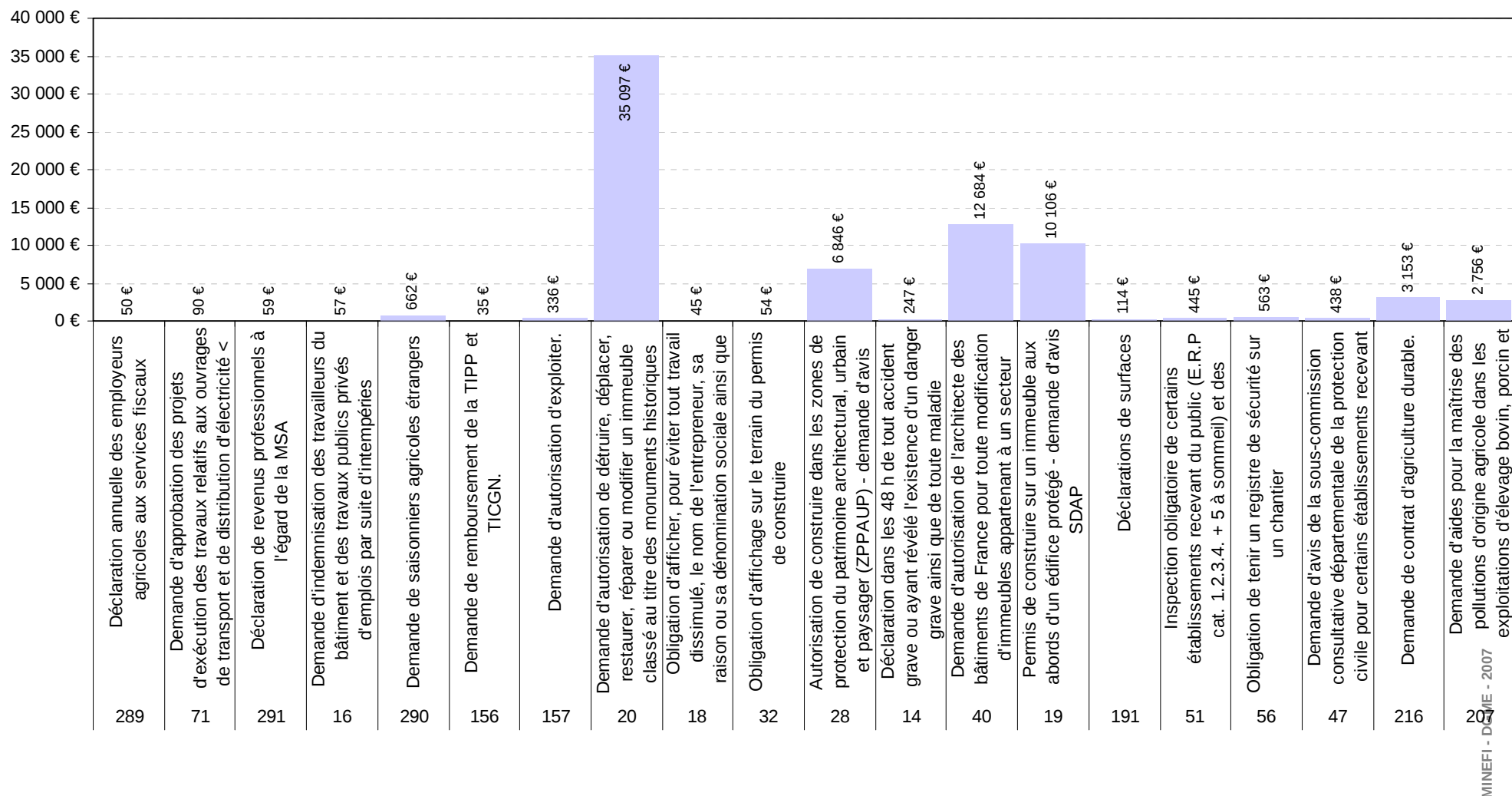
Sommaire

- **Analyse des résultats**
 - Mesure des 200 : résultats de la mesure de la vague un
 - Ré-ingénierie des 30 : résultats sur les gains réalisés
 - **Enseignements pour les prochaines campagnes de mesure et de ré-ingénierie**
- **Annexes**

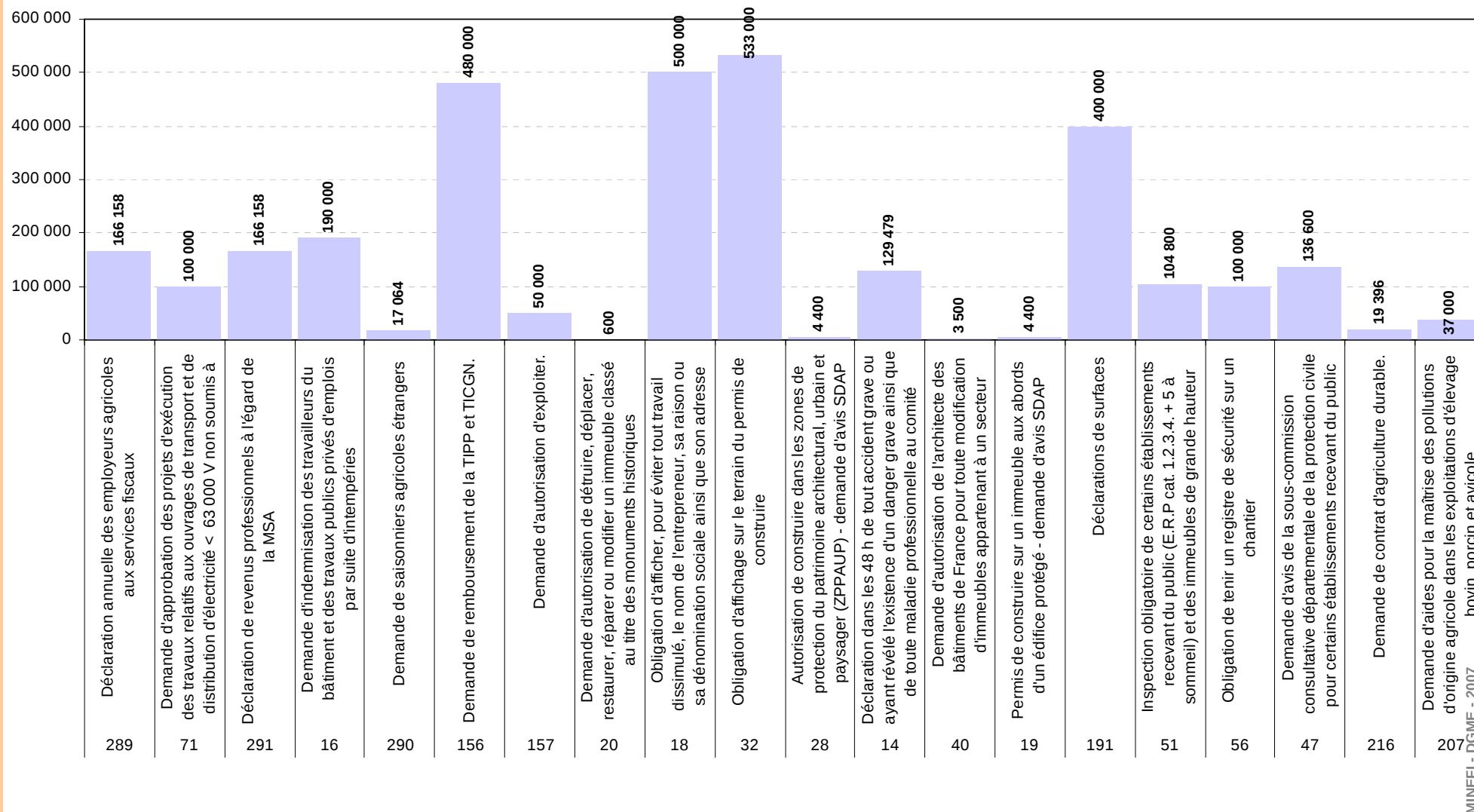
Mesure des 200 : 20 obligations représentent 88% du coût total mesuré



Mesure des 200 : coût par dossier traité des 20 obligations les plus lourdes



Mesure des 200 : volumes des dossiers traités annuellement par dossier traité des 20 obligations les plus lourdes



Ré-ingénierie des 30 : 2 obligations concentrent 86% des gains réalisés

